New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
058626 NB INC.		Le 30 octobre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Garderie ABC Daycare		2012597
Adresse		**Numéro de téléphone**
210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1		(506) 857-8999
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	44	PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Brigitte LeBlanc	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice est sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement du permis.

Durant l'inspection, l'inspectrice observe les jeux extérieurs, le dîner, la lecture d'histoires, les jeux libres, la collation, une activité de coloriage, une activité d'écriture, un jeu de fantômes dans le noir à l'aide de bâtons lumineux ainsi que des interactions positives entre les enfants et les éducatrices.

L'inspectrice observe que plusieurs registres d'incident sont remplis avec le jour et le mois, mais que l'année de l'incident est absente. Une discussion a lieu avec l'administratrice concernant l'importance d'inscrire la date complète, y compris l'année, dans les registres d'incident.

L'inspectrice observe également qu'un membre du personnel n'a pas sur les lieux sa planification pédagogique de l'année de renouvellement. Les planifications des mois de septembre et d'octobre sont toutefois rendues disponibles pendant l'inspection, sont bien complétées et la documentation pédagogique des années précédentes est également disponible sur les lieux. L'exploitante doit s'assurer que la documentation pédagogique de l'année de renouvellement est conservée pendant une période d'un an et est disponible sur les lieux.

Le ratio enfants-personnel est respecté tout au long de l'inspection de renouvellement.

original signé par
Brigitte LeBlanc — Le 30 octobre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Carmelle Dupuis — Le 30 octobre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"